

RÉGIE PUBLIQUE DE L'EAU POTABLE DE LA MÉTROPOLE DE LYON

« Eau du Grand Lyon – la Régie »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du jeudi 25 avril 2024

N° 2024-27	Marché de location de véhicules et matériels de chantiers pour les travaux internalisés - Autorisation de lancer et signer le marché
------------	--

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 25 avril à 14 heures, les membres du Conseil d'administration, légalement convoqués, se sont réunis dans les locaux de la Régie, 1 Esplanade Miriam Makeba à Villeurbanne (69100), sous la présidence de Madame Anne GROSPERRIN, Présidente.

NOM	Prénom	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	DONNE POUVOIR À
ANGELETTI	Lucien				
ARTIGNY	Bertrand				
BADOUARD	Benjamin				
BOFFET	Laurence				
BRIGLIADORI	David				
CHAMBON	Pierre				
COIN	Gisèle				
CROIZIER	Laurence				
GROSPERRIN	Anne				
GROULT	Florestan				
MARION	Richard				
MARTY	Cécile				
MILLET	Pierre-Alain				
NOVAK	Floyd				
PESENTI	Maeva				
PLICHON	Isabelle				
PROST	Emilie				
REVEYRAND	Anne				
SIBEUD	Nicole				
VALLET	Cyrille				

Nombre de membres en exercice au jour de la séance :
Date de convocation du Conseil : le 19 avril 2024
Secrétaire élu :

1. Contexte

La présente délibération a pour objet d'autoriser à lancer et signer un marché de location longue durée de véhicules et de matériels de travaux publics avec toute maintenance pour Eau publique du Grand Lyon.

Eau publique du Grand Lyon dispose en son sein d'une unité Travaux Internalisés. Il s'agit d'équipes internes, amenées à intervenir sur l'ensemble du périmètre de la Métropole de Lyon, en domaine public et privé, pour réaliser des travaux avec ou sans terrassement, sur l'environnement du poste de comptage et sur les équipements du réseau (déconnexion de branchements du réseau public, pose de regards de comptage, interventions sur des bouches de lavage, des régulateurs de pression, des postes de comptage, etc.). De ce fait, il est nécessaire qu'ils soient équipés de véhicules et matériels de travaux publics adéquats afin de pouvoir exécuter à bien leurs missions.

Lors du passage en régie, le contrat de location longue durée conclu par l'ancien délégataire de la Métropole avec la société Artegy a été transféré par subrogation, en application du protocole de fin de contrat, et arrivera à échéance le 31 août 2024.

Ainsi, l'objet de la présente opération concerne le remplacement des équipements actuels par les nouveaux véhicules et matériels de travaux publics suivants :

- 8 fourgons utilitaires L1H2 ou L2H2 aménagés en fourgon atelier
- 1 camion benne PTAC 3,5T et PTR 7,5T
- 1 camion benne PTAC 3,5T avec une grue de chargement
- 1 camion benne PTAC 19,0T avec une grue de chargement
- 1 pelle 1,5T
- 1 pelle 2,5T à 2,7T
- 1 remorque tractée par le camion benne PTAC 3,5T et permettant de charger la pelle 1,5T
- 1 remorque tractée par le camion benne PTAC 19,0T et permettant de charger la pelle 2,5T à 2,7T

Pour ce faire, le Titulaire du marché devra assurer forfaitairement :

- La mise à disposition des matériels
- L'amenée et le repli (restitution de fin de marché ou remplacement en cours de marché)
- Les frais de gestion et de mise en main sur le lieu de livraison
- Le montant des droits et taxes relatif au certificat d'immatriculation
- Le cas échéant les frais d'immatriculation
- Les accessoires obligatoires
- La maintenance préventive et entretien constructeur
- La gestion de la garantie constructeur classique

Les prestations de maintenance corrective ne rentrant pas dans le champ des garanties, elles seront gérées unitairement.

2. Cadre juridique

Compte tenu de son montant, estimé à 950 000 € HT, le marché sera lancé selon la procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles L.2124-1, L.2131-1, R.2124-2, R.2131-16 et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique.

Du fait du lien direct entre l'objet du marché et son activité d'opérateur de réseau d'eau potable, Eau du Grand Lyon - la Régie agit en qualité d'entité adjudicatrice.

Le marché sera conclu à prix mixtes :

- La mise à disposition des véhicules et matériels de travaux publics conformément aux spécifications techniques définies dans le CCTP et ses annexes, y compris extension de garantie si l'option est retenue, sera rémunérée par application d'un prix forfaitaire estimé à 850 000 € HT.
- La maintenance corrective non incluse dans la maintenance et entretien constructeur, et ne rentrant pas dans le champ des garanties, ainsi que l'assistance, dépannage et remorquage si ces prestations ne sont pas incluses dans le prix forfaitaire de la mise à disposition, seront rémunérés par des prix unitaires et feront l'objet de l'émission de bons de commande pour un montant maximal contractuel de 100 000 € HT.

La durée du marché est fixée à six ans fermes, pour un démarrage souhaité au 2 septembre 2024. Le marché n'est pas reconductible.

Le marché ne comporte pas de tranche et les variantes ne sont pas autorisées.

Dès lors, il appartient au Conseil d'Administration d'autoriser en opportunité le lancement de la procédure d'appel d'offre et sa signature, conformément à l'article L.2122-21-1 du CGCT.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu les articles L.2122-21-1, R.2221-18 et R.2221-24 du Code général des collectivités territoriales

Vu le Code de la commande publique,

DELIBERE,

- Article 1.** Approuve le lancement d'un appel d'offres ouvert pour l'attribution du marché relatif à la location longue durée de véhicules et de matériels de travaux publics avec toute maintenance pour la Régie d'Eau publique du Grand Lyon.
- Article 2.** Autorise le Directeur de la Régie à signer le marché pour un montant forfaitaire estimatif de 850 000 € HT, assorti d'un montant maximal contractuel de 100 000 € HT mis en œuvre par bons de commande, et pour une durée ferme de 6 ans
- Article 3.** La dépense correspondante est prévue au Budget primitif 2024 en section d'exploitation au chapitre 011 "charges à caractère général"

*Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Certifié exact et pour extrait conforme, conformément à l'article L2121-23 du Code général des collectivités territoriales,*

La présidente du Conseil d'Administration,



Anne GROSPELLIN

Le secrétaire de séance



XXXXXXX

Acte rendu exécutoire après
transmission au Représentant de l'Etat attestée par le
tampon apposé par la Préfecture du Rhône
publication sur le site eaudugrandlyon.com